

PAMPLIE-8 (79)

Projet d’ombrières photovoltaïques – Commune de Pamplie (79)

PRÉ-DIAGNOSTIC ÉCOLOGIQUE

septembre 2025

TSE



MAITRISE D'OUVRAGE

RAISON SOCIALE	Pamplie la Baraudière PV
COORDONNÉES	6 rue Virginie Hériot 17000 LA ROCHELLE
INTERLOCUTEURS	Madame LINDEN Lou Tél. 07 71 94 97 73 E-mail : lou.linden@tse.energy

SCE

COORDONNÉES	Rue Charles Tellier 17000 LA ROCHELLE Tél. 05.46.41.98.49 - Fax 05.46.42.22.64 E-mail : sce@sce.fr
INTERLOCUTEURS	Monsieur MARCHAIS Jean-François Tél. 06 43 48 40 66 E-mail : jean-françois.marchais@sce.fr

RAPPORT

TITRE	PAMPLIE-8 (79) – Projet d'ombrières photovoltaïques – Commune de Pamplie (79) – Pré-diagnostic écologique
Nombre de pages	18
Nombre d'annexes	0
Offre de référence	P2504713
N° COMMANDE	2025035082

SIGNATAIRE

RÉFÉRENCE	DATE	RÉVISION DU DOCUMENT	OBJET DE LA RÉVISION	RÉDACTEUR	CONTRÔLE QUALITÉ
250365	26/05/2025	V1	1 ^{ère} version du pré-diagnostic	VVI / TOQ	VGU
250265	09/07/2025	V2	Prise en compte des remarques de TSE	VVI	VGU
250265	17/09/2025	V3	Ajout de mesures ERCA	VVI	VGU

Sommaire

1. Contexte de l'étude 4

1.1. Présentation du site d'étude 4

1.2. Aires d'étude..... 4

1.3. Objectif de l'étude 4

2. Zonages environnementaux 5

2.1. Sites Natura 2000 5

2.2. Zones Naturelles d'Intérêts Écologique, Faunistique et Floristique (ZNIEFF) 5

3. Continuités écologiques 6

3.1. SRADDET 6

4. Zones humides 7

4.1. Cartographie nationale des milieux et zones humides 7

4.2. Site RAMSAR 7

5. Résultats des inventaires écologiques..... 8

5.1. Habitats naturels et flore 8

5.2. Faune..... 10

6. Potentialités et enjeux écologiques 13

7. Mesures ERCA 15

7.1. Mesures d'évitement..... 15

7.2. Mesures de réduction 15

7.3. Mesures d'accompagnement 15

8. Méthodologie 15

8.1. Recueil préalable de données et bibliographie 16

8.2. Conditions d'observation 16

8.3. Définition et hiérarchisation des enjeux..... 16

8.3.1. Habitats naturels 16

8.3.2. Flore et faune 16

1. Contexte de l'étude

1.1. Présentation du site d'étude

Le site d'étude est localisé sur la commune de Pamplie, dans les Deux-Sèvres en région Nouvelle-Aquitaine. Il représente une surface d'environ 27,2 ha (Figure 1). Il repose sur une formation géologique associée au domaine central vendéen (Cambrien supérieur). Le site d'étude est situé sur une seule Unité Cartographique de Sol (UCS n°165), le « Plateau ondulé limono-sableux à limono-sablo-argileux, profonds, sur altérite sablo-argileuse à argileuse lourde, bleue, rouge ou gris vert, de schiste ». Ce sont donc principalement des Néoluvisols-Rédoxisols, Luvisols voire Brunisols d'altérites de schistes.



Figure 1 :Localisation du site d'étude

1.2. Aires d'étude

Trois aires d'étude ont été définies en fonction des thématiques étudiées (Tableau 1 et Figure 1).

Tableau 1 : Aires d'étude

Terminologie	Délimitation	Thématique concernée
Site d'étude	Emprise du projet définie par le Maître d'ouvrage	Habitats naturels, flore, herpétofaune, mammifères, insectes, zones humides
Aire d'étude immédiate	50 m autour du site d'étude	
Aire d'étude éloignée	2 km autour du site d'étude	Zonages environnementaux, continuités écologiques

Source : SCE, 2025

1.3. Objectif de l'étude

L'objectif de l'étude est de réaliser un pré-diagnostic écologique dans le cadre d'un projet d'ombrières photovoltaïques porté par TSE. Il permet d'évaluer les potentialités écologiques et les enjeux associés sur le site d'étude et son aire d'étude immédiate (50 m). Cette évaluation est effectuée sur la base de trois visites du site (une visite axée faune et une visite axée flore) en période printanière et une analyse bibliographique.

2. Zonages environnementaux

2.1. Sites Natura 2000

Le réseau Natura 2000 est un réseau européen de sites naturels protégés. Il a pour objectif de préserver les espèces et les habitats menacés et/ou remarquables, notamment dans l'espace rural et forestier. Il vise à assurer la protection de sites européens sans pour autant y prohiber toute activité humaine. L'enjeu est de promouvoir une gestion adaptée des habitats naturels, de la faune et de la flore sauvage, tout en respectant les exigences économiques, sociales et culturelles, ainsi que les particularités régionales et locales de chaque état membre. Le maillage de sites s'étend sur tout le territoire de l'Union européenne pour une politique cohérente de préservation des espèces et des habitats naturels

Le réseau Natura 2000, articulé autour de trois directives européennes, prévoit deux types de zones naturelles protégées :

- ▶ Les Zones de Protection Spéciale (ZPS) issues de la Directive "Oiseaux" n° 79/409/CEE du 2 avril 1979, concernant la conservation des oiseaux sauvages ;
- ▶ Les Zones Spéciales de Conservation (ZSC) et Sites d'Intérêt Communautaires (SIC) issus de la Directive "Habitats" n° 92/43/CEE du 21 mai 1992, concernant la conservation des habitats naturels, de la faune et de la flore sauvage.

Pour chaque site du réseau, il est élaboré un Document d'Objectifs (DocOb). Ce document de synthèse, établi en concertation avec les acteurs locaux, identifie les objectifs, définit les moyens d'action et planifie à long terme leur conservation.

L'annexe I de la directive "Oiseaux" recense les oiseaux d'intérêt européen devant faire l'objet de mesures spéciales de conservation, en particulier, en ce qui concerne leurs habitats. Ces espèces justifient la désignation d'une Zone de Protection Spéciale.

La Directive « Habitats » comprend plusieurs annexes :

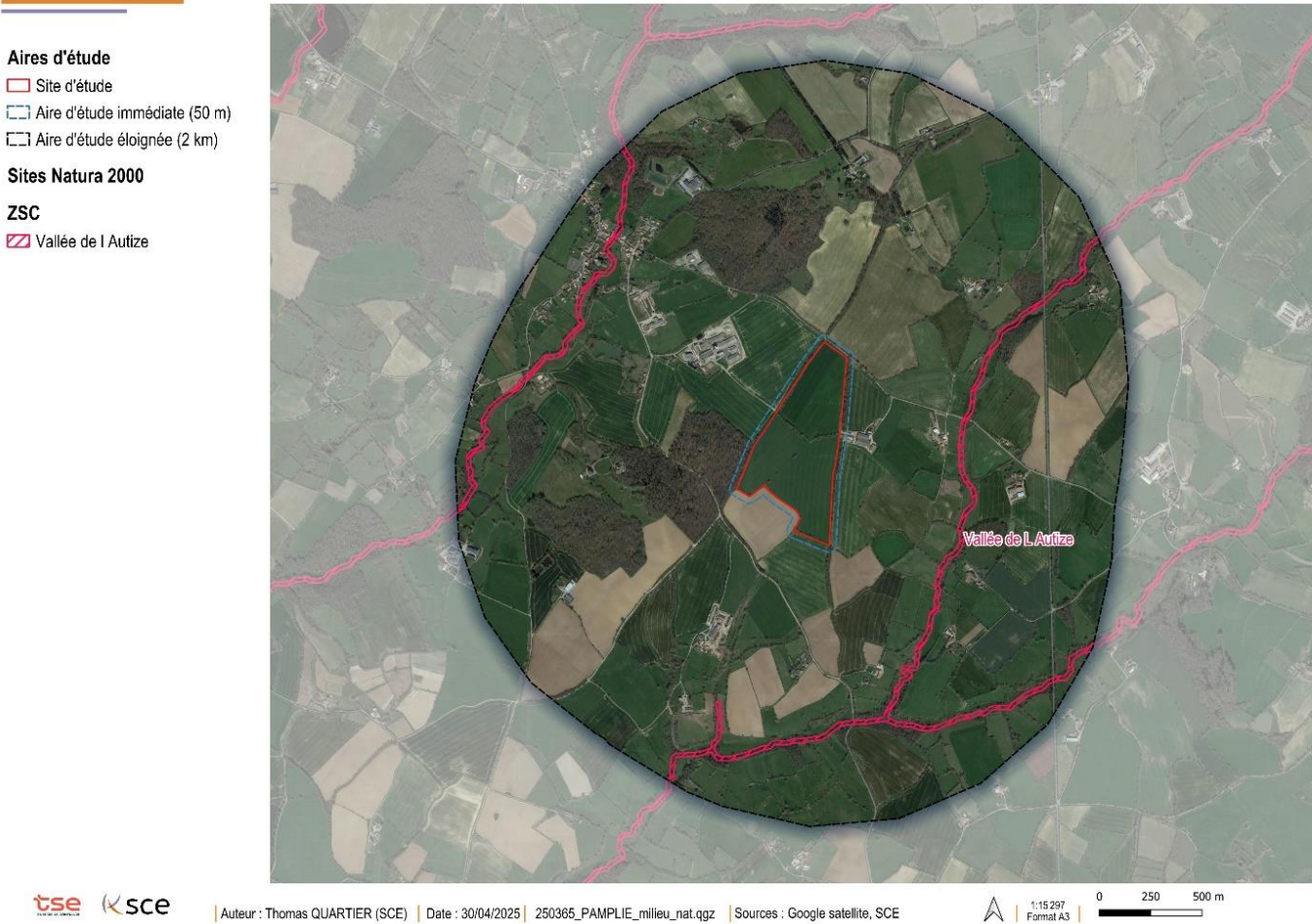
- ▶ L'annexe I fixe la liste des habitats d'intérêt communautaire (prioritaires ou non) dont la conservation nécessite la désignation de Zones Spéciales de Conservation,
- ▶ Les annexes II, IV et V fixent des listes d'espèces auxquelles doit s'appliquer une réglementation spécifique ;
- ▶ L'annexe II fixe la liste des espèces (animales et végétales) d'intérêt communautaire dont la conservation nécessite la désignation de Zones Spéciales de Conservation. Leur habitat doit être protégé sur ces zones (que cet habitat soit d'intérêt communautaire ou non),
- ▶ L'annexe IV fixe la liste des espèces animales ou végétales qui nécessitent une protection stricte,
- ▶ L'annexe V fixe la liste des espèces (animales et végétales) dont le prélèvement et l'exploitation sont susceptibles de faire l'objet de mesures de gestion.

Les habitats et les espèces prioritaires ont été désignés comme tel au vu des menaces dont ils font l'objet. Une mise en œuvre rapide de mesures visant à leur conservation est privilégiée.

L'aire d'étude éloignée intercepte un site Natura 2000, la ZSC « Vallée de l'Autize » (FR5400443). Ce site Natura 2000 a été désigné comme ZSC par la présence de :

- ▶ **4 habitats d'intérêt communautaire**, dont un est prioritaire, représentant des rivières, forêts alluviales, landes humides atlantiques et mégaphorbiaie. Ces habitats ne sont pas présents sur le site d'étude ;
- ▶ **14 espèces animales d'intérêt communautaire**, dont dix sont susceptibles de fréquenter le site d'étude : l'Agrion de Mercure (reproduction), le Lucane cerf-volant (reproduction), le Grand Capricorne (reproduction), la Rosalie des Alpes (reproduction), la Barbastelle d'Europe (déplacement, alimentation), le Murin à oreilles échancrées (déplacement, alimentation), le Murin de Bechstein (déplacement, alimentation), le Grand Murin (déplacement, alimentation), le Grand Rhinolophe (déplacement, alimentation) et le Petit Rhinolophe (déplacement, alimentation). En effet, la proximité du boisement de feuillus avec de vieux arbres, les fossés humides et les haies de vieux arbres intraparcellaires sont

favorable à ces espèces. Cependant, seul l'Agrion de Mercure est mentionné dans la bibliographie de la commune de Pamplie.



2.2. Zones Naturelles d'Intérêts Écologique, Faunistique et Floristique (ZNIEFF)

Les Zones Naturelles d'Intérêt Écologique, Floristique et Faunistique (ZNIEFF) sont issues d'un recensement et d'un inventaire des espaces naturels lancé en 1982. Cet inventaire a pour objectif d'identifier et de décrire des secteurs présentant de fortes capacités biologiques et un bon état de conservation et dont l'intérêt repose soit sur l'équilibre et la richesse de l'écosystème, soit sur la présence d'espèces de plantes ou d'animaux rares ou menacés. L'inventaire distingue deux types de zones :

- ▶ ZNIEFF de type I (ZNIEFF I) : elle couvre un territoire correspondant à une ou plusieurs unités écologiques homogènes, de superficie en général limitée, caractérisé par son intérêt biologique remarquable ;
- ▶ ZNIEFF de type II (ZNIEFF II) : elle contient des milieux naturels formant un ou plusieurs ensembles naturels possédant une cohésion élevée et entretenant de fortes relations entre eux. Elle se distingue de la moyenne du territoire régional environnant par son contenu patrimonial plus riche, son degré d'artificialisation plus faible et offre des potentialités biologiques importantes.

Aucune ZNIEFF ne traverse l'aire d'étude éloignée (Figure 2).

3. Continuités écologiques

3.1. SRADDET

Le SRADDET identifie les continuités écologiques à l'échelle régionale et les cartographies à l'échelle du 1/100 000^{ème}. Il apporte ainsi à l'ensemble des documents de planification d'échelle infra (SCoT, PLU, PLUi, carte communale) un cadre cohérent et homogène pour prendre en compte et définir la Trame verte et bleue à une échelle plus fine. C'est un outil d'aménagement du territoire dont la vocation est de mettre en synergie les différentes politiques publiques relatives à la Trame verte et bleue. Il permet de prendre du recul et de visualiser les principaux enjeux régionaux en matière de continuités écologiques. Ces enjeux devront être pris en compte aux échelles locales avant d'être affinés. Cette vision globale permet ainsi d'identifier des enjeux inter-SCoT, ou des enjeux croisés avec des territoires voisins, peu visibles à l'échelle locale. Le SRADDET Nouvelle-Aquitaine a été adopté en mars 2020. La trame verte et bleue est décrite sur le territoire d'étude à l'aide de deux éléments principaux :

- ▶ Les **réservoirs de biodiversité** sont « des espaces dans lesquels la biodiversité est la plus riche ou la mieux représentée, où les espèces peuvent effectuer tout ou partie de leur cycle de vie (alimentation, reproduction, repos) et où les habitats naturels peuvent assurer leur fonctionnement en ayant notamment une taille suffisante, qui abritent des noyaux de populations d'espèces à partir desquels les individus se dispersent ou qui sont susceptibles de permettre l'accueil de nouvelles populations d'espèces ». Ils incluent les cours d'eau ;
- ▶ Les **corridors écologiques** assurent des connexions entre des réservoirs de biodiversité, offrant aux espèces des conditions favorables à leur déplacement et à l'accomplissement de leur cycle de vie ;

Le SRADDET Nouvelle-Aquitaine recense également les éléments fragmentant les continuités écologiques (routes, zones urbaines denses, voies ferrées).

Le site d'étude se situe au sein d'un corridor de biodiversité diffus. Il n'intercepte aucun autre élément de la TVB identifié par le SRADDET Nouvelle-aquitaine.

- Il se situe à proximité :
- ▶ D'un réservoir de biodiversité de milieux bocagers situés autour du site ;
 - ▶ D'un élément fragmentant, la RD 748 passant à l'est du site (Figure 3).

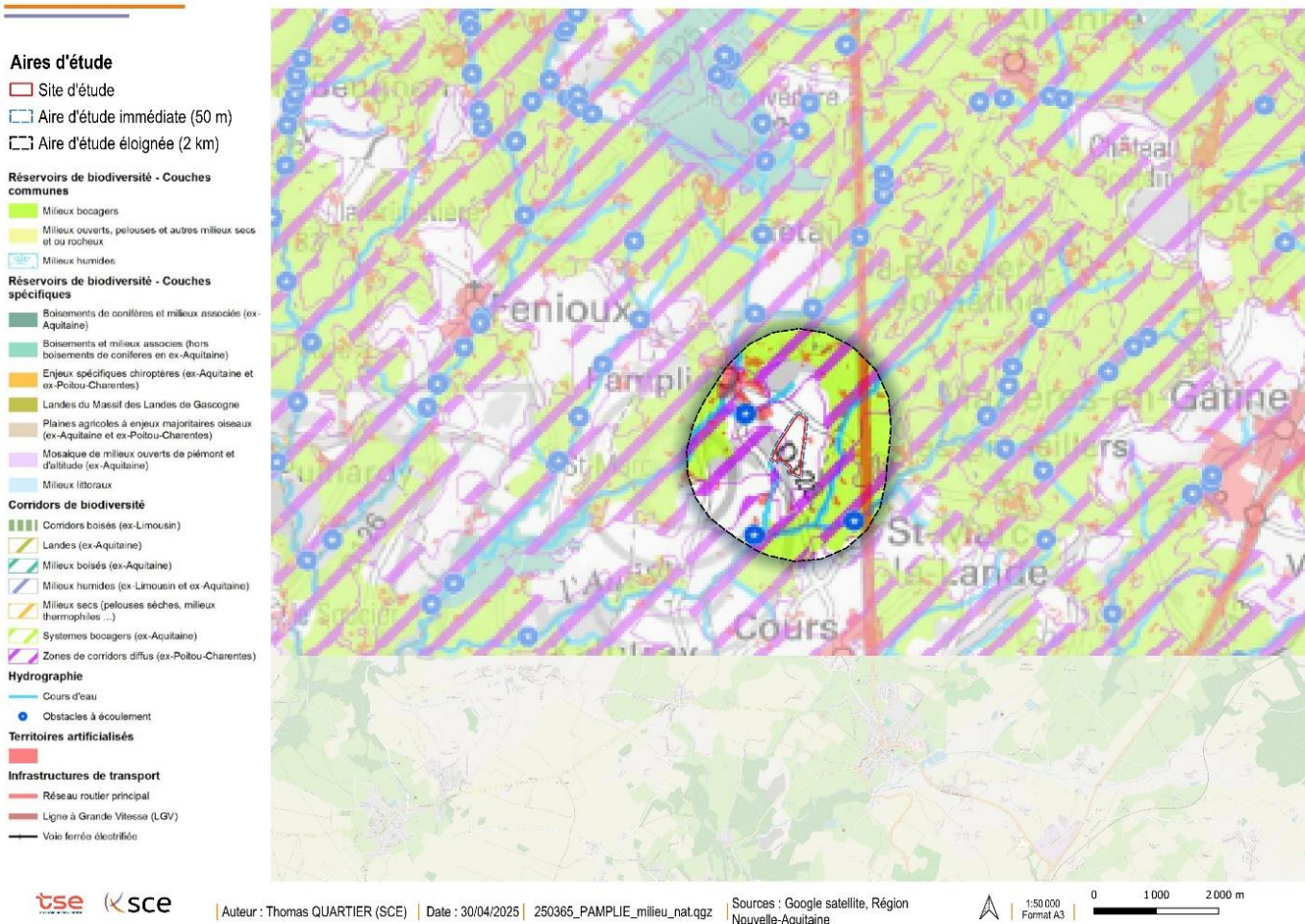


Figure 3 : Extrait des trames vertes et bleues du SRADDET Nouvelle-Aquitaine

Source : DREAL Nouvelle-Aquitaine, Région Nouvelle-Aquitaine

4. Zones humides

4.1. Cartographie nationale des milieux et zones humides

Le projet de cartographie nationale des milieux et zones humides de France hexagonale est porté depuis 2021 par le ministère de la Transition écologique et de la cohésion des territoires, et il est conduit par une équipe pluridisciplinaire constituée de PatriNat, de l'Inrae, de l'Institut Agro Rennes-Angers, de l'Université de Rennes 2 et de la Tour du Valat.

Il vise à :

- ▶ Prélocaliser les milieux humides et les zones humides sur toute la métropole ;
- ▶ Évaluer l'état des milieux humides en cartographiant les habitats par télédétection ;
- ▶ Évaluer les fonctions avec des données satellitaires dans 10 bassins versants.

À l'issue de la première phase de recherche et développement, les cartographies nationales des milieux humides et de probabilité des zones humides ont été publiées en 2023. Les données de 2014 ont été mises à jour par des nouvelles données de télédétection calibrées par des données de terrain et de nouvelles méthodes de modélisation.¹

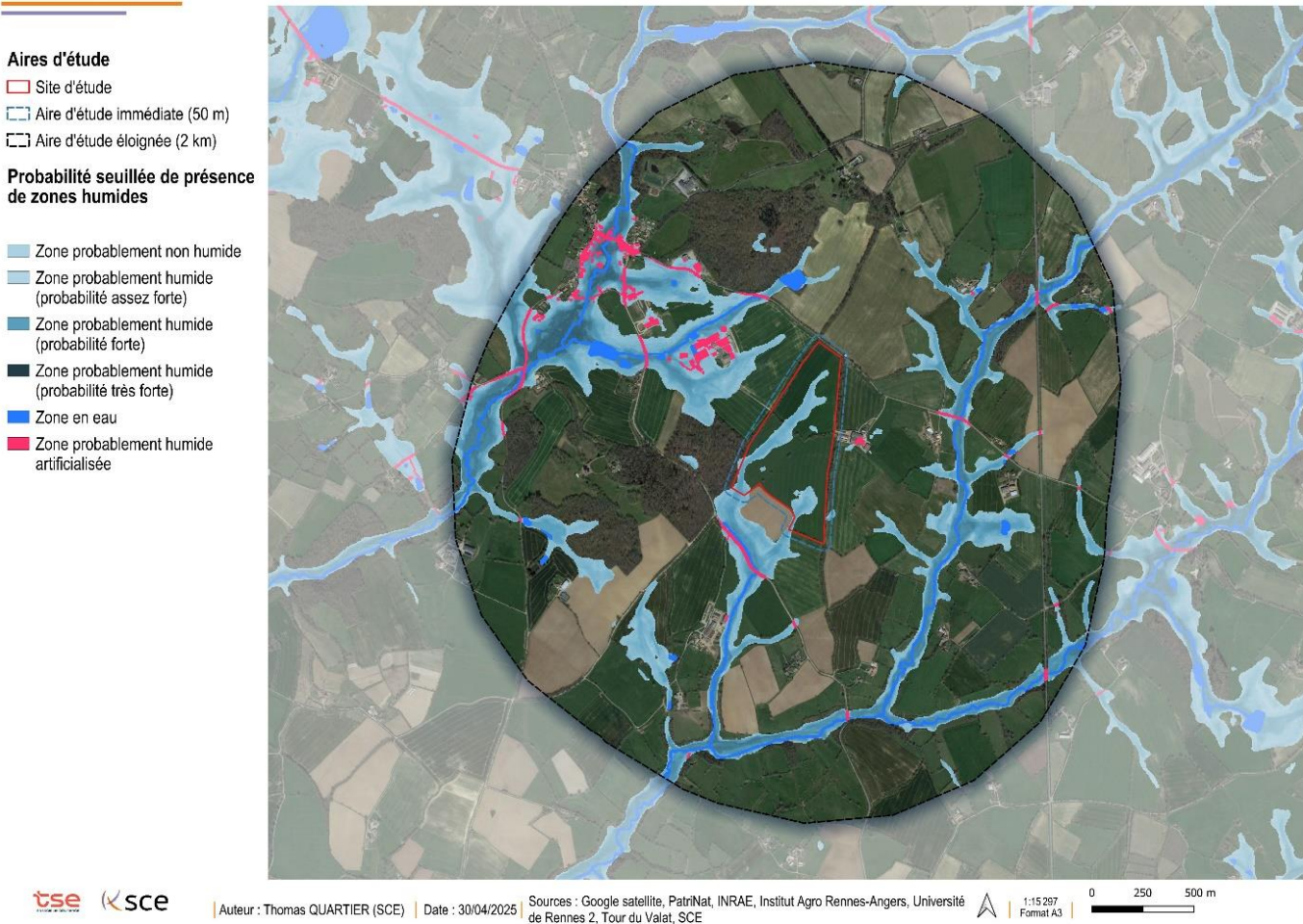
Les cartes obtenues affichent une probabilité de présence des zones humides et des milieux humides, dont la valeur est comprise entre 0 et 100 (nulle à certaine). **Afin de connaître la probabilité de présence seulement là où celle-ci est significative, les cartes ont été superposées avec les BD Topo, Topage et seuillées.**

La carte des fonctions est en cours d'élaboration.

La probabilité de présence de zones humides est faible à assez forte sur une partie du site d'étude. Les secteurs concernés se situent au sud et à l'ouest de la parcelle (Figure 4).

4.2. Site RAMSAR

Aucun site RAMSAR n'est intercepté par le site d'étude.



¹ Collectif. 2023. Cartographie nationale des milieux humides. Livret de restitution. Paris, 40 p. <https://inpn.mnhn.fr/docs-web/docs/download/416298>

5. Résultats des inventaires écologiques

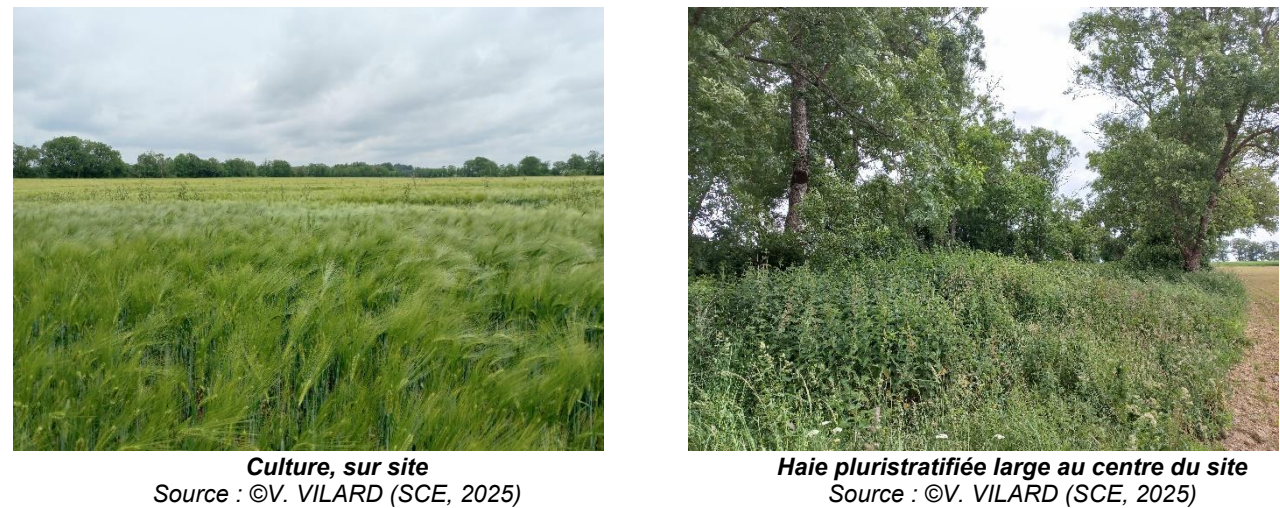
5.1. Habitats naturels et flore

Lors de la visite du site réalisée le 21 mai 2025, en période optimum pour l’observation de la flore, neuf types d’habitats ont été observés sur le site d’étude et son aire d’étude immédiate (Figure 5) : cultures, haies pluristratifiées, haies discontinues avec de gros arbres, ronciers, arbres isolés, chemins avec alignements d’arbres, boisements de feuillus, exploitation agricole et routes. Aucun habitat observé n’est d’intérêt communautaire.

Aucun habitat d’intérêt communautaire ou caractéristique des zones humides n’a été identifié. En bordure de cultures, au pied des haies, des joncs ont été observés sur deux secteurs (au Sud-Ouest et à l’Est), révélant une potentielle humidité du sol.

Sur le site d’étude, les cultures présentent un cortège floristique appauvri car elles sont exploitées de manière intensive. Les haies montrent un intérêt écologique car elles sont pluristratifiées, avec notamment de gros et/ou vieux arbres, et elles ont un cortège floristique diversifié. De plus, par endroit, elles sont larges et représentent un couloir de déplacement pour la faune, comme la haie située au milieu du site d’étude.

Dans l’aire d’étude immédiate, le boisement de feuillus montrent également un intérêt écologique avec un cortège floristique diversifié et en tant que zone refuge pour la faune.



Aucune espèce végétale patrimoniale ou protégée n’a été observée lors de la visite du site.
Aucune espèce végétale exotique envahissante n’a été observée lors de la visite du site.

Parmi les données bibliographiques fournies par le Conservatoire Botanique National Sud-Atlantique, six espèces végétales patrimoniales, présentes sur la commune de Pamplie, pourraient potentiellement être présentes sur le site d’étude et son aire d’étude immédiate (Tableau 2). En effet, ces espèces évoluent dans des milieux similaires aux milieux trouvés sur le site d’étude, notamment les haies et le boisement de feuillus.

Tableau 2 : Liste des espèces végétales patrimoniales présentes sur la commune de Pamplie et susceptibles d’être présentes sur le site d’étude et son aire d’étude immédiate

Nom scientifique	Nom vernaculaire	DH2	PN	PR	LRF	LRR	ZNIEFF	Habitats
<i>Carex depauperata</i>	Laïche appauvrie				LC	NT	X	Sous-bois herbacés thermophiles
<i>Helleborus viridis</i>	Hellébore vert				LC	NT	X	Sous-bois, ourlets sur sols à humus doux
<i>Inula helenium</i>	Inule aunée				NA	NT	X	Friches vivaces argilicoles
<i>Lysimachia nemorum</i>	Lysimaque des bois				LC	NT	X	Sous-bois herbacés acidiphiles plus ou moins hygrophiles
<i>Oxalis acetosella</i>	Oxalide petite-oseille				LC	NT	X	Sous-bois herbacés mésophiles
<i>Veronica montana</i>	Véronique des montagnes				LC	LC	X	Sous-bois herbacés, chemins et ourlets acidiphiles à neutroclines surtout mésohygrophiles

DH2 : Directive Habitats annexe II ; PN : protection nationale ; PR : protection régionale ; LRF : liste rouge France ; LRR : liste rouge régionale. ZNIEFF : espèce déterminante pour la création de ZNIEFF ; EN : en danger ; VU : vulnérable ; NT : quasi-menacé ; LC : préoccupation mineure ; DD : données insuffisantes ; NA : non applicable.

Source : CBNSA (juin 2025)



☐ Site d'étude

 Aire d'étude immédiate (50 m)

Cours d'eau

— Intermittent

Habitats naturels et anthropiques

Boisements de feuillus

 Haies pluristratifiées

 Haies discontinues avec de gros arbres

 Chemins avec alignements d'arbres

■ Arbres isolés

 Ronciers

Cultures

Exploitation agricole

■ Routes

Figure 5 : Localisation des habitats naturels et anthropiques sur le site d'étude et son aire d'étude immédiate (50 m)

5.2. Faune

L'analyse des données bibliographiques (INPN, Faune-France.org) montre que plusieurs espèces patrimoniales sont susceptibles de fréquenter le site d'étude pour réaliser une ou plusieurs étapes de leur cycle de vie (alimentation, repos, reproduction). Parmi elles :

- ▶ 38 espèces d'oiseaux ;
- ▶ 3 espèces de reptiles ;
- ▶ 6 espèces d'amphibiens ;
- ▶ 8 espèces de mammifères terrestres et semi-aquatiques ;
- ▶ 8 espèces d'insectes, dont 6 espèces d'odonates et 2 espèces d'orthoptères.

Tableau 3 : Liste des Oiseaux patrimoniaux présents sur la commune de Pamplie

Nom scientifique	Nom vernaculaire	DO I	PN	LRF nicheurs	Det. ZNIEFF	Statut nicheur
<i>Lullula arborea</i>	Alouette lulu	X	X	LC	X	
<i>Cettia cetti</i>	Bouscarle de Cetti		X	NT		
<i>Circus pygargus</i>	Busard cendré	X	X	NT	X	
<i>Circus cyaneus</i>	Busard Saint-Martin	X	X	LC	X	
<i>Carduelis carduelis</i>	Chardonneret élégant		X	VU		
<i>Ciconia nigra</i>	Cigogne noire	X	X	EN		
<i>Elanus caeruleus</i>	Elanion blanc	X	X	VU		
<i>Falco tinnunculus</i>	Faucon crécerelle		X	NT		X
<i>Larus argentatus</i>	Goéland argenté		X	NT		
<i>Muscicapa striata</i>	Gobemouche gris		X	NT		X
<i>Ficedula hypoleuca</i>	Gobemouche noir		X	VU	X	
<i>Phalacrocorax carbo</i>	Grand Cormoran		X	LC	X	
<i>Ardea alba</i>	Grande Aigrette	X	X	NT	X	
<i>Tachybaptus ruficollis</i>	Grèbe castagneux		X	LC	X	
<i>Turdus pilaris</i>	Grive litorne			LC	X	
<i>Ardea cinerea</i>	Héron cendré		X	LC	X	
<i>Bubulcus ibis</i>	Héron garde-bœufs		X	LC	X	
<i>Delichon urbicum</i>	Hirondelle de fenêtre		X	NT		X
<i>Hirundo rustica</i>	Hirondelle rustique		X	NT		X
<i>Linaria cannabina</i>	Linotte mélodieuse		X	VU		
<i>Apus apus</i>	Martinet noir		X	NT		
<i>Alcedo atthis</i>	Martin-pêcheur d'Europe	X	X	VU	X	
<i>Poecile palustris</i>	Mésange nonnette		X	LC	X	
<i>Milvus migrans</i>	Milan noir	X	X	LC		X
<i>Anser anser</i>	Oie cendrée			VU	X	
<i>Otus scops</i>	Petit-duc scops		X	LC	X	
<i>Dryocopus martius</i>	Pic noir	X	X	LC	X	
<i>Lanius collurio</i>	Pie-grièche écorcheur	X	X	NT	X	
<i>Columba oenas</i>	Pigeon colombin			LC	X	
<i>Anthus pratensis</i>	Pipit farlouse		X	VU	X	
<i>Regulus regulus</i>	Roitelet huppé		X	NT		
<i>Serinus serinus</i>	Serin cini		X	VU		
<i>Saxicola rubetra</i>	Tarier des prés		X	VU	X	
<i>Saxicola rubicola</i>	Tarier pâtre		X	NT		X
<i>Spinus spinus</i>	Tarin des aulnes		X	LC	X	

Nom scientifique	Nom vernaculaire	DO I	PN	LRF nicheurs	Det. ZNIEFF	Statut nicheur
<i>Streptopelia turtur</i>	Tourterelle des bois			VU	X	
<i>Oenanthe oenanthe</i>	Traquet motteux		X	NT	X	
<i>Chloris chloris</i>	Verdier d'Europe		X	VU		X

DO I : Directive Oiseaux annexe I ; PN : protection nationale ; LRF : liste rouge France ; LRR : liste rouge régionale ; LC : préoccupation mineure ; NT : quasi-menacé ; VU : vulnérable ; EN : en danger ; CR : en danger critique ; DD : données insuffisantes.

Source : Observatoire FAUNA, faune-france.org, INPN (Avril 2025)

Tableau 4 : Liste des Mammifères patrimoniaux présents sur la commune de Pamplie

Nom scientifique	Nom vernaculaire	DH II / IV	PN	LRF	LRR	ZNIEFF	PNA
Mammifères terrestres et semi-aquatiques							
<i>Mustela nivalis</i>	Belette d'Europe			LC	VU		
<i>Sciurus vulgaris</i>	Écureuil roux		X	LC	LC		
<i>Genetta genetta</i>	Genette commune		X	LC	LC		
<i>Erinaceus europaeus</i>	Hérisson d'Europe		X	LC	LC		
<i>Oryctolagus cuniculus</i>	Lapin de garenne			NT	NT		
<i>Canis lupus</i>	Loup gris	II/IV	X	VU	RE		2018-2023
<i>Lutra lutra</i>	Loutre d'Europe	II/IV	X	LC	LC	X	2019-2028
<i>Mustela putorius</i>	Putois d'Europe			NT	VU	X	

DH II / IV : Directive Habitats annexe II ou IV ; PN : protection nationale ; LRF : liste rouge France ; LRR : liste rouge régionale ; LC : préoccupation mineure ; NT : quasi-menacé ; VU : vulnérable ; Det. ZNIEFF : Espèce déterminante pour la création de zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique ; PNA : Plan National d'Action

Source : faune-france.org, observatoire-fauna.fr, INPN (Avril 2025)

Tableau 5 : Liste des Amphibiens et des Reptiles présents sur la commune de Pamplie

Nom scientifique	Nom vernaculaire	DH II / IV	PN	LRF	LRR	Det. ZNIEFF
Reptiles						
<i>Hierophis viridiflavus</i>	Couleuvre verte et jaune	IV	art.2	LC	LC	
<i>Podarcis muralis</i>	Lézard des murailles	IV	art.2	LC	LC	
<i>Zamenis longissimus</i>	Couleuvre d'Esculape	IV	art.2	LC	NT	
Amphibiens						
<i>Rana dalmatina</i>	Grenouille agile	IV	art.2	LC	LC	
<i>Pelophylax ridibundus</i>	Grenouille rieuse		art.3	LC	LC	
<i>Hyla arborea</i>	Rainette verte	IV	art.2	NT	NT	X
<i>Salamandra salamandra</i>	Salamandre tachetée		art.3	LC	LC	
<i>Triturus marmoratus</i>	Triton marbré	IV	art.2	NT	NT	X
<i>Lissotriton helveticus</i>	Triton palmé		art.3	LC	LC	

DH II / IV : Directive Habitats annexe II et/ou IV ; PN : protection nationale ; LRF : liste rouge France ; LRR : liste rouge régionale ; LC : préoccupation mineure ; NT : quasi-menacé ; VU : Vulnérable ; Det. ZNIEFF : Espèce déterminante pour la création de zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique

Source : faune-france.org, observatoire-fauna.fr, INPN (Avril 2025)

Tableau 6 : Liste des Insectes patrimoniaux présents sur la commune de Pamplie

Nom scientifique	Nom vernaculaire	DH II / IV	PN	LRF	LRR	Dét. ZNIEFF
Odonates						
<i>Aeshna affinis</i>	Aeschne affine			LC	NT	

Nom scientifique	Nom vernaculaire	DH II / IV	PN	LRF	LRR	Dét. ZNIEFF
<i>Aeshna mixta</i>	Aesche mixte			LC	NT	X
<i>Boyeria irene</i>	Spectre paisible			LC	NT	
<i>Coenagrion mercuriale</i>	Agrion de Mercure	II	art.3	LC	NT	X
<i>Coenagrion scitulum</i>	Agrion mignon			LC	NT	
<i>Cordulegaster boltonii</i>	Cordulégastre annelé			LC	NT	X
Orthoptères						
<i>Stethophyma grossum</i>	Criquet ensanglanté			4	NT	X
<i>Sphingonotus caeruleans</i>	Oedipode aigue-marine			4	LC	X

DH II / IV : Directive Habitats annexe II et/ou IV ; PN : protection nationale ; LRF : liste rouge France ; LRR : liste rouge régionale ; LC : préoccupation mineure ; NT : quasi-menacé ; VU : Vulnérable ; Det. ZNIEFF : Espèce déterminante pour la création de zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique ; Orthoptères de priorité 4 : espèce non menacée en l'état actuel des connaissances

Source : faune-france.org, observatoire-fauna.fr, INPN (Avril 2025)

Deux visites de terrain ont été réalisées les 06 mai et 03 juin 2025. Plusieurs espèces patrimoniales ont été observées :

► Oiseaux :

- **9 espèces patrimoniales potentiellement nicheuses** : l'Alouette des champs, le Faucon crécerelle, la Fauvette des jardins, la Grive draine, la Mésange nonnette, le Milan noir, le Moineau domestique, le Pie-grièche écorcheur et la Tourterelle des bois ;
- Cortège d'espèces communes et/ou forestières : Mésange charbonnière, Mésange bleue, Pinson des arbres, Pouillot véloce, Pic épeiche, Grimpereau des jardins, Sittelle torchepot, Merle noir, Pigeon ramier, Rougegorge familier, Corneille noire, etc.

À noter que le Martinet noir est une espèce patrimoniale observé en alimentation et n'est pas nicheur sur le site.

La Grive draine, la Mésange nonnette et la Fauvette des jardins nichent probablement dans le boisement à l'ouest du site.

Les autres espèces mentionnées peuvent nicher dans les cultures (Alouette des champs) et au sein des haies denses en périphérie et à l'intérieur du site. Un nid de Milan noir a été trouvé dans une haie à l'est.

Tableau 7 : Liste des oiseaux patrimoniaux potentiellement nicheurs présents sur le site de Pamplie

Nom scientifique	Nom vernaculaire	DO I	PN	LRF nicheurs	LRR nicheurs	Det. ZNIEFF	Enjeu
<i>Alauda arvensis</i>	Alouette des champs			NT	VU		Fort
<i>Poecile palustris</i>	Mésange nonnette		X	LC	VU	X	Fort
<i>Milvus migrans</i>	Milan noir	X	X	LC	LC		Fort
<i>Lanius collurio</i>	Pie-grièche écorcheur	X	X	NT	LC	X	Fort
<i>Streptopelia turtur</i>	Tourterelle des bois			VU	VU		Fort
<i>Falco tinnunculus</i>	Faucon crécerelle		X	NT	NT		Moyen
<i>Sylvia borin</i>	Fauvette des jardins		X	NT	NT		Moyen
<i>Turdus viscivorus</i>	Grive draine			LC	NT		Moyen
<i>Passer domesticus</i>	Moineau domestique		X	LC	NT		Moyen

DO I : Directive Oiseaux annexe I ; PN : protection nationale ; LRF : liste rouge France ; LRR : liste rouge régionale ; LC : préoccupation mineure ; NT : quasi-menacé ; VU : vulnérable ; Det. ZNIEFF : Espèce déterminante pour la création de Zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique.

Source : SCE (2025)



Figure 6 : Nid de Milan noir et Pie-grièche écorcheur sur site

Source : ©Thomas QUARTIER (SCE, 2025)

► Reptiles :

- Le **Lézard des murailles** a été observé le long des haies du site d'étude. Une mue de **Couleuvre d'Esculape** a été trouvée en hauteur dans la haie à l'est du site. Ces deux espèces sont d'intérêt communautaire et protégées en France.

Tableau 8 : Liste des reptiles patrimoniaux présents sur le site de Pamplie

Nom scientifique	Nom vernaculaire	DH II / IV	PN	LRF	LRR	Det. ZNIEFF	Enjeu
<i>Zamenis longissimus</i>	Couleuvre d'Esculape	IV	X	LC	NT		Moyen
<i>Podarcis muralis</i>	Lézard des murailles	IV	X	LC	LC		Faible

DH II / IV : Directive Habitats annexe II et/ou IV ; PN : protection nationale ; LRF : liste rouge France ; LRR : liste rouge régionale ; LC : préoccupation mineure ; Det. ZNIEFF : Espèce déterminante pour la création de zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique

Source : SCE (2025)

► Amphibiens :

- Plusieurs **Grenouilles rieuses** ont été observées dans le fossé en eau en limite sud du site. Aucun autre site de reproduction favorable n'a été observé sur le site d'étude. Des têtards de **Grenouille agile** ont été observés au sein de l'aire d'étude immédiate, dans une ornière en eau du chemin traversant le boisement sud-ouest.

Tableau 9 : Liste des amphibiens observés sur le site de Pamplie

Nom scientifique	Nom vernaculaire	DH II / IV	PN	LRF	LRR	ZNIEFF	Enjeu
<i>Rana dalmatina</i>	Grenouille agile	IV	art.2	LC	LC		Moyen
<i>Pelophylax ridibundus</i>	Grenouille rieuse		art.3	LC	LC		Faible

DH II / IV : Directive Habitats annexe II et/ou IV ; PN : protection nationale ; LRF : liste rouge France ; LRR : liste rouge régionale ; LC : préoccupation mineure ; Det. ZNIEFF : Espèce déterminante pour la création de zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique

Source : SCE (2025)

► Mammifères terrestres et semi-aquatiques :

- Des espèces communes non patrimoniales ont été contactées : le Lièvre d'Europe et le Chevreuil européen.

Tableau 10 : Liste des mammifères terrestres observés sur le site d'étude

Nom scientifique	Nom vernaculaire	DH II / IV	PN	LRF	LRR	ZNIEFF	Enjeu
<i>Capreolus capreolus</i>	Chevreuil européen			LC	LC		Faible
<i>Lepus europaeus</i>	Lièvre d'Europe			LC	LC		Faible

DH II / IV : Directive Habitats annexe II et/ou IV ; PN : protection nationale ; LRF : liste rouge France ; LRR : liste rouge régionale ; LC : préoccupation mineure ; Det. ZNIEFF : Espèce déterminante pour la création de zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique

Source : SCE (2025)



Figure 7 : Chevreuils européens sur site
Source : ©Thomas QUARTIER (SCE, 2025)

► Insectes :

- Quatre espèces d'odonates non patrimoniales ont été observées le long des haies et du fossé humide au sud du site d'étude.

Tableau 11 : Liste des odonates observés sur le site d'étude

Nom scientifique	Nom vernaculaire	DH II / IV	PN	LRF	LRR	ZNIEFF	Enjeu
<i>Libellula depressa</i>	Libellule déprimée			LC	LC		Faible
<i>Pyrrhosoma nymphula</i>	Petite nymphe au corps de feu			LC	LC		Faible
<i>Enallagma cyathigerum</i>	Agrion porte-coupe			LC	LC		Faible
<i>Calopteryx virgo</i>	Caloptéryx vierge			LC	LC		Faible

DH II / IV : Directive Habitats annexe II et/ou IV ; PN : protection nationale ; LRF : liste rouge France ; LRR : liste rouge régionale ; LC : préoccupation mineure ; Det. ZNIEFF : Espèce déterminante pour la création de zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique

Source : SCE (2025)



Figure 8 : Agrion porte-coupe sur site
Source : ©Thomas QUARTIER (SCE, 2025)

- Neuf espèces de papillons de jour non patrimoniaux ont été observés, principalement le long des haies du site d'étude.

Tableau 12 : Liste des papillons de jour observés sur le site d'étude

Nom scientifique	Nom vernaculaire	DH II / IV	PN	LRF	LRR	ZNIEFF	Enjeu
<i>Coenonympha pamphilus</i>	Fadet commun			LC	LC		Faible
<i>Polygonia c-album</i>	Gamma			LC	LC		Faible
<i>Maniola jurtina</i>	Myrtil			LC	LC		Faible
<i>Brenthis daphne</i>	Nacré de la Ronce			LC	LC		Faible
<i>Pieris rapae</i>	Piérade de la Rave			LC	LC		Faible
<i>Pieris brassicae</i>	Piérade du Chou			LC	LC		Faible
<i>Pieris napi</i>	Piérade du Navet			LC	LC		Faible
<i>Pararge aegeria</i>	Tircis			LC	LC		Faible
<i>Vanessa cardui</i>	Vanesse des Chardons			LC	LC		Faible

DH II / IV : Directive Habitats annexe II et/ou IV ; PN : protection nationale ; LRF : liste rouge France ; LRR : liste rouge régionale ; LC : préoccupation mineure ; Det. ZNIEFF : Espèce déterminante pour la création de zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique

Source : SCE (2025)

- Un seul orthoptère commun, le Grillon des bois, a été observé. Cette espèce est non patrimoniale.

Tableau 13 : Liste des orthoptères présents sur le site de Pamplie

Nom scientifique	Nom vernaculaire	DH II / IV	PN	LRF	LRR	ZNIEFF	Enjeu
Nemobius sylvestris	Grillon des bois			4	LC		Faible

DH II / IV : Directive Habitats annexe II et/ou IV ; PN : protection nationale ; LRF : liste rouge France ; LRR : liste rouge régionale ; LC : préoccupation mineure ; Orthoptères de priorité 4 : espèce non menacée en l'état actuel des connaissances ; Det. ZNIEFF : Espèce déterminante pour la création de zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique

Source : SCE (2025)

- Un grand nombre d'arbres favorables présentant des trous d'émergence de **Grand Capricorne**, un coléoptère d'intérêt communautaire protégé en France, sont localisés dans les haies en périphérie du site. Ces arbres sont également favorables à d'autres espèces de coléoptères saproxylophages.

Tableau 14 : Liste des coléoptères présents sur le site de Pamplie

Nom scientifique	Nom vernaculaire	DH II / IV	PN	LRE	Dét. ZNIEFF	Enjeu
Cerambyx cerdo	Grand Capricorne	II/IV	X	NT		Fort

DH II / IV : Directive Habitats annexe II et/ou IV ; PN : protection nationale ; LRE : liste rouge Europe ; Det. ZNIEFF : Espèce déterminante pour la création de zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique

Source : SCE (2025)



Figure 9 : Trous d'émergence de Grand Capricorne

Source : ©Thomas QUARTIER (SCE, 2025)

6. Potentialités et enjeux écologiques

Enjeux vis-à-vis des périmètres environnementaux

Le site d'étude n'intercepte aucun zonage environnemental. Un site Natura 2000 se situe à 530 m du site d'étude. **Les enjeux environnementaux vis-à-vis des zonages de protection et d'inventaire sont jugés faibles.**

Enjeux vis-à-vis des continuités écologiques

Le site d'étude est inclus au sein d'un large corridor diffus et n'intercepte aucun réservoir de biodiversité identifié de la trame verte et bleue du SRADDET Nouvelle-Aquitaine. Il est entouré par un réservoir de biodiversité de milieux bocagers à forte densité en haies, ce qui n'est pas le cas du site d'étude. Toutefois les espèces peuvent utiliser le site pour transiter entre les milieux bocagers adjacents. **Les enjeux liés aux continuités écologiques sont jugés faibles à moyens.**

Enjeux vis-à-vis des habitats, de la flore de la faune

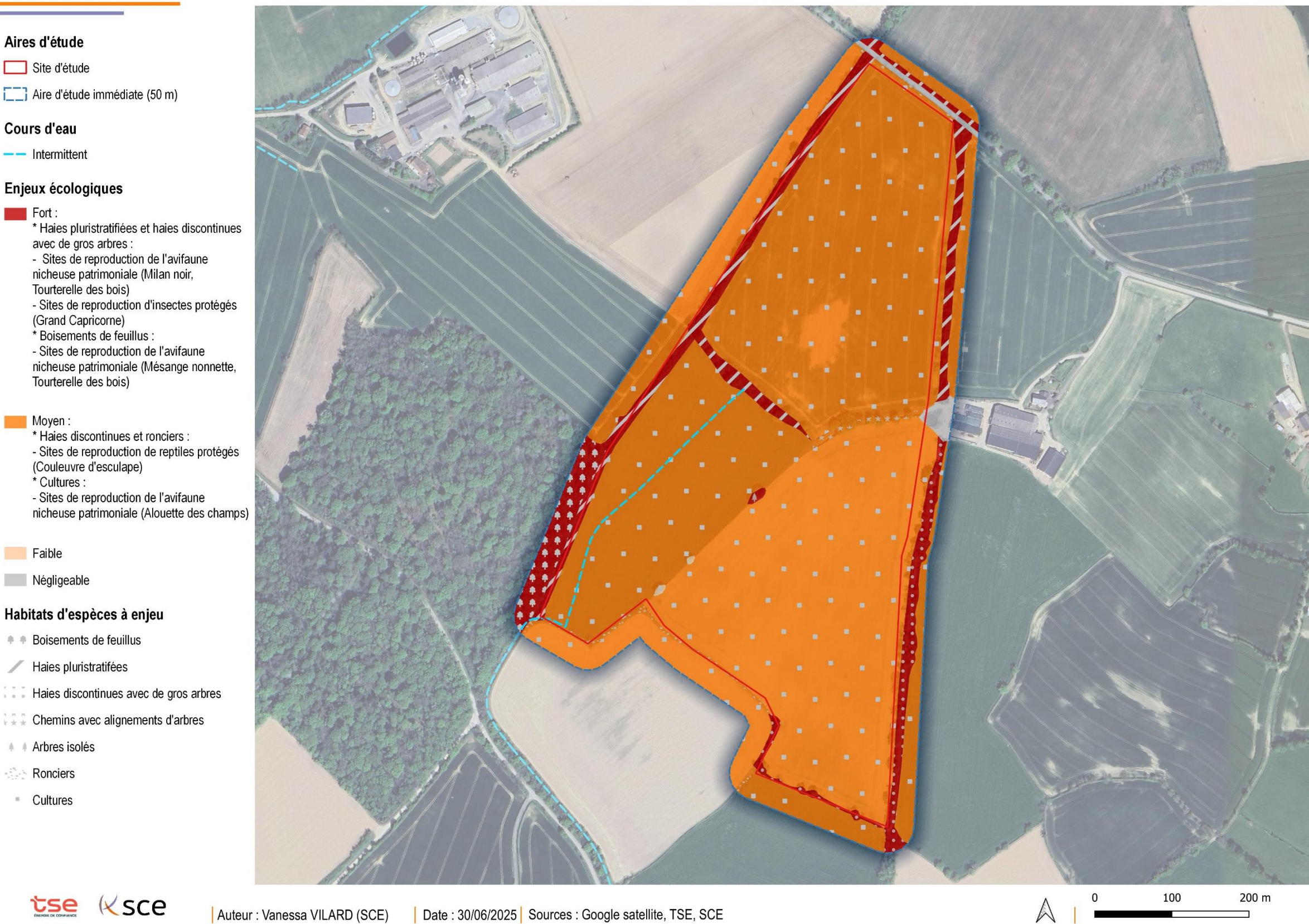
Les habitats sont majoritairement représentés par des milieux agricoles cultivés, délimités par des haies pluristratifiées. Un fossé longe également la bordure sud du site. Les milieux ouverts cultivés ont une capacité d'accueil de la faune et de la flore faible : seule l'Alouette des champs semble nicher au sein des parcelles. En revanche, les haies présentent sur le site forment des habitats permettant le déplacement des insectes et mammifères, ainsi que la reproduction de l'avifaune des milieux semi-ouverts (Tourterelle des bois, Milan noir, Pie-grièche écorcheur, etc.) et des reptiles. De plus, ces haies sont constituées de nombreux chênes à cavités favorables aux Chiroptères et aux Coléoptères saproxylophages (Pique-prune, Grand Capricorne dont de nombreux indices de présence ont été observés, etc.). Ces habitats plutôt bien conservés sur le site présentent donc un fort enjeu écologique à l'échelle du site. Le fossé en contexte agricole a un intérêt écologique modéré, seuls quelques espèces communes d'odonates et d'amphibiens ont été observées.

Les potentialités et les enjeux écologiques sur le site d'étude sont globalement jugés moyens (cultures) à forts (haies).

Enjeux vis-à-vis des zones humides

Le site d'étude n'intercepte aucune zone humide d'importance internationale. Il est concerné en petite partie par des zones humides prélocalisées au niveau national, d'une probabilité de présence faible à moyenne. Aucun habitat caractéristique de zones humides n'a été identifié. Toutefois, en bordure de cultures, au pied des haies, des joncs ont été observés sur deux secteurs (au Sud-Ouest et à l'Est), révélant un potentielle humidité du sol. La présence de sols hydromorphes ne peut être exclue. En l'absence de sondages pédologiques, **les enjeux concernant les zones humides sont jugés faibles.**

Globalement, au regard de l'analyse bibliographique et des visites sur site, le site d'étude présente des **enjeux environnementaux moyens à forts**



7. Mesures ERCA

Au regard des enjeux identifiés, quelques mesures d'évitement et de réduction peuvent être préconisées, afin de limiter l'impact du projet, notamment sur la faune.

7.1. Mesures d'évitement

Deux mesures d'évitement peuvent être mises en place :

► Évitement et mise en défens des habitats d'espèces protégées : dans la mesure du possible, les choix d'implantation et/ou de conception du projet évitent les habitats d'espèces protégées (haies, boisements, fourrés et ronciers). La mise en défens des habitats d'espèces protégées, qui ne sont pas sous emprise du projet mais situés à proximité, permet de les préserver de toute destruction accidentelle et dégradation lors de la phase de travaux. Cette mise en défens se fait par un balisage des zones à enjeu identifiées.

► Contrôle des arbres avant abattage (Chiroptères et Coléoptères saproxylophages) : dans le cas d'une nécessité d'abattage d'arbres de gros gabarit pour la réalisation des travaux, ceux-ci devront faire l'objet d'un contrôle visuel *a minima*, voire par endoscope en cas de présence de gîtes favorables aux chauves-souris (cavités ascendantes, fissures, fentes, décollements d'écorce). Ce contrôle s'effectue en préalable à l'abattage, afin d'éviter la destruction d'individus d'espèces protégées (chauves-souris, Grand Capricorne, etc.).

7.2. Mesures de réduction

Quatre mesures de réduction peuvent être mises en place :

► Réalisation des travaux hors période de forte activité de la faune (reproduction et activité des reptiles et des oiseaux notamment), la réalisation des travaux (a minima le commencement des travaux) est faite hors période de reproduction de la faune (de mars à août), afin de réduire la majeure partie des risques de destruction d'individus et de nichées, ainsi que pour limiter le dérangement d'espèces. Les travaux sur les fourrés et les ronciers ne devront pas être réalisés en période d'inactivité des reptiles (a minima le commencement des travaux). Entre novembre et mars, les reptiles prennent en effet refuge dans ces milieux et ne sont plus capables de fuir car ils entrent en phase léthargique lors de cette période.

► Respecter les distances aux lisères et entre/sous panneaux préconisées dans la bibliographie :

- Une distance inter rangs de minimum 5 m ;
- Une distance minimum de 8 m entre les panneaux et les haies / lisières de fourrés et boisements ;
- Une hauteur sous-panneau de minimum 1,5 m, l'idéal étant 2 m.

► Organisation du chantier pour limiter les risques de déversement accidentel de produits polluants :

- Formalisation d'exigences environnementales dans le dossier de consultation des entreprises intervenant lors des travaux (interdiction de déversement de produits chimiques et des eaux de lavages dans le milieu naturel, de manipulation et de stockage à proximité d'habitats d'espèces) ;
- Identification et disposition des zones étanches pour stocker le matériel et des engins ;
- Équipement des véhicules de chantier de kit anti-pollution ;
- Lavage et entretien lourd des engins réalisés en dehors du chantier ;
- Mise en place de bennes à déchets, si nécessaire.

► Mise en œuvre de bonnes pratiques pour limiter la dissémination des espèces végétales exotiques envahissantes :

- Le cas échéant, vérification de l'origine des matériaux extérieurs utilisés (remblai et terre végétale) pour limiter le risque de transport de graines de plantes exotiques envahissantes ;
- Replantation ou réensemencement le plus rapidement possible avec des espèces locales, ou couverture par des géotextiles, des zones à sol remanié ou laissé à nu ;
- Nettoyage de tout matériel entrant en contact avec des espèces exotiques avant leur sortie du site et à la fin du chantier ;
- Stockage d'éventuels déblais hors des zones où sont présentes des espèces végétales exotiques envahissantes ;
- Destruction, ou à défaut coupe, de toutes espèces végétales exotiques envahissantes se développant sur le chantier. Le document de référence à utiliser est le « Guide d'identification et de gestion des espèces végétales exotiques envahissantes sur les chantiers de travaux publics » élaboré par le Muséum National d'Histoire Naturelle, GRDF, la Fédération Nationale des Travaux Publics et ENGIE Lab Crigen.

7.3. Mesures d'accompagnement

Une mesure d'accompagnement peut être mise en place :

► Mise en place d'une clôture perméable à la petite faune terrestre : la pose d'une clôture visant à restreindre l'accès au parc d'ombrières photovoltaïques doit être adaptée aux enjeux faunistiques du site d'étude et ne pas obstruer les corridors écologiques. La clôture doit avoir des mailles de 100 x 50 mm (au minimum) avec des passages à petite faune de 20 x 20 cm tous les 50 m, favorisant ainsi la perméabilité du milieu. La clôture devra mesurer 2 mètres de hauteur limitant l'impact sur les Chiroptères et les oiseaux. L'emploi de fils barbelés et/ou de systèmes d'éloignement électrifiés est proscrit.

La mise en œuvre de mesures d'évitement et de réduction citées ci-dessus permettrait une réduction significative des impacts du projet sur le milieu naturel. Ainsi, les impacts résiduels du projet sur le milieu naturel seraient faibles à négligeables. Par conséquent, la mise en place de mesures de compensation ne serait pas nécessaire. Toutefois, en cas de destruction d'habitats d'espèces protégées, une analyse des espèces et des surfaces concernées devra être réalisée. Elle permettra de définir si une mesure de compensation serait indispensable.

8. Méthodologie

8.1. Recueil préalable de données et bibliographie

- Périmètres environnementaux définis (réseau NATURA 2000, ZNIEFF, parcs nationaux et régionaux, réserves naturelles, espaces naturels sensibles, arrêté de protection biotope, etc.) ;
- Continuités écologiques (SRADDET, PLU) ;
- Données bibliographiques disponibles sur la faune et la flore (données issues des listes rouges, FSD N2000, bases de données de l'INPN, Faune-France et FAUNA, données du Conservatoire Botanique – OBV, etc.) ;
- Données bibliographiques disponibles sur les zones humides (DREAL Nouvelle-Aquitaine).

8.2. Conditions d'observation

Le site et son aire d'étude immédiate ont été parcourus dans leur entièreté, hors propriétés privées clôturées. Une attention particulière a été apportée sur les habitats d'intérêt communautaire. Le parcours de l'ensemble du site et son aire d'étude immédiate a permis de réaliser des observations opportunistes de la faune. Les visites de terrain ont été réalisées en mai et juin 2025 (Tableau 15).

Tableau 15 : Calendrier des observations de terrain

Groupe	Date	Conditions météorologiques	Observateurs
Faune	06/05/2025	14°C, couverture nuageuse : 0-25%, vent faible	Thomas QUARTIER
Flore et habitats	21/05/2025	19°C, pluie nulle, vent faible à modéré, nuageux	Vanessa VILARD
Faune	03/06/2025	18°C, couverture nuageuse : 0-25%, vent nul	Thomas QUARTIER

Source : SCE, 2025

8.3. Définition et hiérarchisation des enjeux

8.3.1. Habitats naturels

Tableau 16 : Définition des enjeux des habitats naturels

Niveau d'enjeu	Critère d'attribution des niveaux d'enjeux
Négligeable	Habitat fortement anthropisé très pauvre en espèces végétales et n'abritant pas d'espèces patrimoniales et/ou protégées Habitat avec un très faible potentiel d'accueil de la biodiversité (végétale et animale)
Enjeu faible	Habitat semi-naturel ou anthropisé pauvre en espèces végétales et n'abritant pas d'espèces patrimoniales et/ou protégées Habitat avec un faible potentiel d'accueil de la biodiversité (végétale et animale)
Enjeu moyen	Habitat de zone humide avec une végétation spontanée (H. annexe II arrêté 24 juin 2008) Habitat naturel ou semi-naturel assez riche en espèces végétales et pouvant abriter une ou quelques espèces patrimoniales et/ou protégées Habitat avec un potentiel d'accueil de la biodiversité moyen (végétale et animale)
Enjeu fort	Habitat d'intérêt communautaire Habitat de zone humide avec une végétation spontanée (H. annexe II arrêté 24 juin 2008) Habitat naturel riche en espèces végétales et abritant plusieurs espèces patrimoniales et/ou protégées Habitat remarquable au regard du site par sa composition, son originalité et/ou sa rareté Habitat avec un fort potentiel d'accueil de la biodiversité (végétale et animale)
Enjeu très fort	Habitat d'intérêt communautaire prioritaire Habitat naturel, très riche en espèces végétales et abritant plusieurs espèces patrimoniales et/ou protégées Habitat exceptionnel au regard du site par sa composition, son originalité et/ou sa rareté Habitat avec un très fort potentiel d'accueil de la biodiversité (végétale et animale)

Source : SCE, 2023

8.3.2. Flore et faune

Tableau 17 : Définition des enjeux des espèces la flore et de la faune

Niveau d'enjeu	Critère d'attribution des niveaux d'enjeux
Négligeable	Listes rouges nationale et/ou régionale : statuts DD, NA, NE Espèces exotiques ou horticoles <i>Espèces très communes aux niveaux national et/ou régional</i>
Enjeu faible	Listes rouges nationale et/ou régionale : statut préoccupation mineure (LC) <i>Espèces communes à assez communes aux niveaux national et/ou régional</i>
Enjeu moyen	(Directive Habitats : annexe IV) Listes rouges nationale et/ou régionale : statuts vulnérable (VU), quasi-menacé (NT) Espèces déterminantes pour la création de ZNIEFF (région et département) <i>Espèces peu communes à assez rares aux niveaux national et/ou régional</i>
Enjeu fort	Directive Habitats : annexe II Directive Oiseaux : annexe I Listes rouges nationale et/ou régionale : statut vulnérable (VU) / statut en danger (EN) Espèces protégées au niveau national ou régional <i>Espèces rares à très rares aux niveaux national et/ou régional</i>
Enjeu très fort	Listes rouges nationale et/ou régionale : statuts en danger (EN), en danger critique (CR) ou disparue au niveau régional (RE) <i>Espèces exceptionnelles aux niveaux national et/ou régional</i>

Source : SCE, 2024

Table des figures

Figure 1 : Localisation du site d'étude 4
Figure 2 : Localisation du site d'étude par rapport aux ZNIEFF et aux sites Natura 2000 sur l'aire d'étude éloignée (2 km) 5
Figure 3 : Extrait des trames vertes et bleues du SRADDET Nouvelle-Aquitaine 6
Figure 4 : Carte de probabilité de présence des zones humides au sein de l'aire d'étude éloignée (2 km) 7
Figure 5 : Localisation des habitats naturels et anthropiques sur le site d'étude et son aire d'étude immédiate (50 m) . 9
Figure 6 : Nid de Milan noir et Pie-grièche écorcheur sur site 11
Figure 7 : Chevreuils européens sur site 12
Figure 8 : Agrion porte-coupe sur site 12
Figure 9 : Trous d'émergence de Grand Capricorne 13
Figure 10 : Localisation des enjeux écologiques sur le site d'étude et son aire d'étude immédiate (50 m) 14

Table des tableaux

Tableau 1 : Aires d'étude 4
Tableau 2 : Liste des espèces végétales patrimoniales présentes sur la commune de Pamplie et susceptibles d'être présentes sur le site d'étude et son aire d'étude immédiate 8
Tableau 3 : Liste des Oiseaux patrimoniaux présents sur la commune de Pamplie 10
Tableau 4 : Liste des Mammifères patrimoniaux présents sur la commune de Pamplie 10
Tableau 5 : Liste des Amphibiens et des Reptiles présents sur la commune de Pamplie 10
Tableau 6 : Liste des Insectes patrimoniaux présents sur la commune de Pamplie 10
Tableau 7 : Liste des oiseaux patrimoniaux potentiellement nicheurs présents sur le site de Pamplie 11
Tableau 8 : Liste des reptiles patrimoniaux présents sur le site de Pamplie 11
Tableau 9 : Liste des amphibiens observés sur le site de Pamplie 12
Tableau 10 : Liste des mammifères terrestres observés sur le site d'étude 12
Tableau 11 : Liste des odonates observés sur le site d'étude 12
Tableau 12 : Liste des papillons de jour observés sur le site d'étude 12
Tableau 13 : Liste des orthoptères présents sur le site de Pamplie 13
Tableau 14 : Liste des coléoptères présents sur le site de Pamplie 13
Tableau 15 : Calendrier des observations de terrain 16
Tableau 16 : Définition des enjeux des habitats naturels 16
Tableau 17 : Définition des enjeux des espèces la flore et de la faune 16

Bibliographie

ABADIE J.-C., NAWROT O., VIAL T., CAZE G. et HAMDI E., 2019 – Liste des espèces déterminantes ZNIEFF de la flore vasculaire de Nouvelle-Aquitaine – Conservatoire Botanique National Sud-Atlantique, Conservatoire Botanique National du Massif central et Conservatoire Botanique National des Pyrénées et de Midi-Pyrénées. 108 pages + annexes.

CAILLON A. (coord.), BONIFAIT S., CHABROL L., DAO J., LEBLOND N., RAGACHE Q., 2022 – Liste hiérarchisée des plantes exotiques envahissantes de Nouvelle-Aquitaine. – Conservatoire Botanique National Sud-Atlantique (coord.), Conservatoire Botanique National du Massif central et Conservatoire Botanique National des Pyrénées et de Midi-Pyrénées. 116 pages + annexes.

Louvel J., Gaudillat V. & Poncet L., 2013. EUNIS, European Nature Information System, Système d'information européen sur la nature. Classification des habitats. Traduction française. Habitats terrestres et d'eau douce. MNHN-DIREV-SPN, MEDDE, Paris, 289 p.

Messant A., Chafchafi A., Ducommun C., Jalabert S., Lagacherie P., Lehmann S., Lemerrier B., Moulin J., Mure J.P., Noraz A., Laroche B., Sauter J. 2019. Pédologie – Les sols dominants en France métropolitaine – Descriptions des grandes familles de sols. Groupement d'Intérêt Scientifique Sol (GIS Sol) et Sols et Territoires, 45 p.

Poitou-Charentes Nature (Coord.), 2018. Espèces animales déterminantes de Poitou-Charentes. Poitou-Charentes Nature, Fontaine-le-Comte, 91 p.

Poitou-Charentes Nature, 2019. Listes rouges du Poitou-Charentes. Fontaine le Comte

Région Nouvelle-Aquitaine, 2019 – Schéma Régional d'Aménagement, de Développement Durable et d'Égalité des Territoires (SRADDET) – Rapport d'objectifs du SRADDET, Région Nouvelle-Aquitaine, 205 p.

Région Nouvelle-Aquitaine, 2019 – Schéma Régional d'Aménagement, de Développement Durable et d'Égalité des Territoires (SRADDET) – Atlas cartographique, Région Nouvelle-Aquitaine, 158 p.

UICN France, MNHN, SFEPM & ONCFS (2017). La Liste rouge des espèces menacées en France – Chapitre Mammifères de France métropolitaine. Paris, France.

UICN France, MNHN, LPO, SEOF & ONCFS (2016). La Liste rouge des espèces menacées en France – Chapitre Oiseaux de France métropolitaine. Paris, France.

UICN France, MNHN, & SHF (2015). La Liste rouge des espèces menacées en France – Chapitre Reptiles et Amphibiens de France métropolitaine. Paris, France.

UICN France, MNHN, OPIE & SEF (2014). La Liste rouge des espèces menacées en France – Chapitre Papillons de jour de France métropolitaine. Paris, France.

UICN France, MNHN, OPIE & SFO (2016). La Liste rouge des espèces menacées en France – Chapitre Libellules de France métropolitaine. Paris, France.

Sites internet consultés

<https://www.obv-na.fr/>
<https://www.inpn.mnhn.fr>
<https://www.tela-botanica.org>
<https://www.faune-charente-maritime.org/>
<https://www.observatoire-fauna.fr/>
<https://www.oiseaux.net/>
<http://www.zones-humides.org>
<http://www.sig.reseau-zones-humides.org>



www.sce.fr
GROUPE KERAN